

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation : 11 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, M. Guy MARTINET à M. Richard BONNEFOUX, Mme Virginie OSTOJIC à M. Richard BONNEFOUX, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – Commerce : Soutien 2020 aux associations de commerçants

Rapporteur : Fabien KRAEHN

NOTE DE SYNTHÈSE

Plusieurs associations de commerçants et artisans sont dénombrées sur Vienne Condrieu Agglomération en 2020, dont :

- ACAPE : Association des commerçants et artisans de Pont Evêque
- ARTICOM : Association des artisans et commerçants d'Ampuis
- Les forces de vives de Septème : Association des commerçants et artisans de Septème
- Association des commerçants de Chuzelles
- Cap Commerce : Association des commerçants de Condrieu
- ARTICOM'S : association des artisans et commerçants de Serpaize
- ACAL : Association des commerçants et artisans de Luzinay
- Association des commerçants du Grand Estressin
- UCAEP : Union des commerçants et artisans d'Eyzin Pinet
- VAC : Vienne Atout Commerce

Vienne Condrieu Agglomération reconnaît les associations de commerçants comme un acteur économique structurant de la politique commerciale. Leur rôle de fédérateur et d'animateur doit être valorisé, véritable facteur de dynamisme du commerce local. Auprès de ces associations, l'agglomération propose un soutien en matière d'ingénierie. Vienne Condrieu Agglomération peut également soutenir financièrement l'association, dès lors que la commune la soutient également. Ce financement doit servir aux actions réalisées par l'association, et non au fonctionnement de cette dernière.

Il est proposé de soutenir les associations ayant sollicité Vienne Condrieu Agglomération pour 2020 et qui ont le soutien financier de la commune.

Association	Subvention Agglo	Manifestations/Projets
ARTICOM	2 500 €	Semaine commerciale, manifestation du 8 décembre avec marché de Noël, travail avec les écoles
CAP COMMERCE	1 500 €	Destination shopping (11/12/13 sept) ; Téléthon 16 nov Fêtes de fin d'années avec marché de Noël (19/20/21 dec) ; supports de com
UCAEP	500 €	Manifestation du 8 décembre : spectacle et communication
Les forces vives de Septème	1 100 €	Animations école/ métiers de commerçants et page Facebook
ACAL	500 €	Plan de communication digitale
VAC	20 000 €	Les 2J (Braderie les 3/4 juillet) ; soirée économique (4 novembre) : soirée de coaching/formation technique ; petits déjeuners réseaux (tous les mois) ; foire (octobre) ; fêtes de fin d'année Supports de com : films promotionnels, site internet, Facebook, print ...

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire du 4 décembre 2018 sur le soutien des associations de commerçants par Vienne Condrieu Agglomération ayant reçu le soutien financier de la commune,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux associations suivantes :

Association	Subvention Agglomération
ARTICOM	2 500 €
CAP COMMERCE	1 500 €
UCAEP	500 €
Les forces vives de Septème	1 100 €
ACAL	500 €
VAC	20 000 €

Les crédits sont inscrits au budget 2020 (antenne : 6230 ; nature : 6574).

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le **22 JUIL. 2020** et a été publiée le **22 JUIL. 2020**

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente



Claudine PERROT-BERTON



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat